Centre de services scolaire des Affluents











## Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

Année scolaire 2022-2023

École :Du Soleil-Levant Date : 12 juin 2023

Direction responsable du dossier violence et intimidation : Mélanie Archambault, directrice adjointe

Membres du comité sain et sécuritaire :

Marie-Claude Levasseur, directrice

Mélanie Archambault, directrice adjointe

Véronique Beauchamp, Technicienne au service de garde

Alexandra Pauzé, TES

Marie-Claude Trépanier, TES

Nassima Bourguaa, TES

Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom du coordonnateur du comité (LIP Art. 96.12) Mélanie Archambault, directrice adjointe

## Compilation des gestes de violence et d'intimidation

(Voir le nombre d'événements entrés dans l'application violence et intimidation dans le PAPP ou autre système informatisé de compilation de données)

Nombre total d'événements de violence	308
Nombre total d'événements d'intimidation	4
Total	<u>312</u>

## Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire. (Ciblées dans le plan de lutte) Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation de l'école

Rendre le plan de lutte à l'intimidation vivant et connu de tous.

Favoriser la communication entre tous les intervenants et les parents.

Facteurs de risque	Facteurs de protection
(ceux indiqués dans le plan de lutte)	(ceux indiqués dans le plan de lutte)
La communication entre les parents et les intervenants.  Les parents manquent d'informations en lien avec le travail fait par le comité du plan de lutte à l'intimidation.	La valorisation des comportements bienveillants et la distinction du comportement de l'individu.  La modélisation des comportements attendus.
Harmonisation des pratiques entre les visions de types coercitives et éducatives  La stabilité au niveau des employés.	Le travail d'équipe entre tous les employés de l'école.  L'implication des parents et des intervenants scolaires dans la vie de l'école.
La pénurie de main-d'œuvre.	L'adhésion de l'équipe envers les différents moyens à mettre en place.

pour travailler sur les préoccupations identifiées
□ Former les membres du personnel, incluant le service de garde ou surveillants d'élèves (sur l'intimidation, la supervision active, etc.)  ○ Offrir des ateliers de prévention, reconnus efficaces, pour s'assurer que les élèves comprennent la distinction entre violence, intimidation, conflits, etc.  ○ Déployer un programme de résolution de conflits et enseigner explicitement chacune des étapes de résolution de conflits  ○ Enseigner explicitement aux élèves les règles de conduite qui figurent dans le code de vie de l'école et les comportements attendus  □ Engagement de l'école par rapport à la violence et à l'intimidation (par exemple signature d'une déclaration d'engagement, contrat de type « Non à l'intimidation », etc.)  □ Consulter les élèves pour le choix d'activités à réaliser en prévention de la violence, de l'intimidation et de la violence dans l'espace virtuel  □ Mettre en valeur des activités proposées par les élèves en prévention de la violence et de l'intimidation et qui favorisent l'inclusion de tous  □ Améliorer l'aménagement de la cour d'école et offrir des activités variées aux élèves sur la cour  □ S'assurer d'une surveillance active des différents lieux (cour d'école, vestiaires, couloirs, etc.)  □ S'assurer que le comité sain et sécuritaire se rencontre régulièrement et garde assure une régulation quant aux éléments à faire qui figurent dans le plan de lutte  □ Offrir des ateliers d'habiletés sociales aux élèves  □ S'assurer que le code de vie est cohérent et que son application est bien comprise par tous les membres du personnel  □ Impliquer les parents dans les activités de l'école  □ Compiler les événements de violence et d'intimidation dans l'application web CSSDA (ou autre système informatisé de compilation de données)  □ Envoyer aux parents le plan de lutte de l'école
□ Organiser des soirées d'information sur des sujets divers pour les parents (en présence ou en ligne) □ Distribuer aux parents de la documentation pertinente sur la violence et l'intimidation □ Instaurer un système de communication efficace pour rejoindre les parents □ Réaliser des activités qui s'adressent à la fois aux parents et aux élèves □ Travailler avec les partenaires de la communauté en lien avec les thématiques de violence, intimidation, violence dans l'espace virtuel, etc.  Tout autre moyen pertinent mis en place : Plan d'encadrement pour les moments moins structurés

Mise en œuvre des moyens du plan de lutte		
Les difficultés rencontrées :    Manque de mobilisation du personnel   Absence d'un comité-école ou comité peu investi   Manque de disponibilité ou manque de temps   Trop grand nombre de moyens à mettre en place   Portrait du milieu désuet   Plan de lutte qui n'est pas à jour   Moyens ciblés qui ne répondent pas aux besoins réels de l'école   Manque de collaboration entre les acteurs concernés  Autres : Réponse à l'intervention de certains élèves en lien avec la sensibilisation de type prévet les intervenants de l'école, certains élèves ne dénoncent pas des situations pour protéger le		
Les éléments facilitants :  ☑ Bonne mobilisation du personnel ☑ Vision commune dans l'équipe-école ☑ Comité dynamique et représentatif du milieu ☑ Leadership de la direction pour le dossier violence et intimidation ☐ Implication des élèves ☐ Langage, valeurs et orientations clairement définis ☑ Plan de lutte arrimé au projet éducatif de l'école ☑ Bonne collaboration entre les membres du personnel ☐ Bonne collaboration avec les parents ou les partenaires  Autres : Prévention aide une bonne partie des élèves, formation du comité harmonie et SDG	Pour les difficultés rencontrées et les éléments facilitants, veuillez cocher le ou les éléments qui s'appliquent à votre situation.	

L'impact des moyens mis en place				
Chez les élèves				
<ul> <li>□ Les élèves ont dénoncé davantage les situations de violence ou d'intimidation</li> <li>□ L'attitude des élèves a changé positivement</li> <li>□ Le nombre de conflits a diminué</li> <li>□ Les élèves utilisent des stratégies de résolution de conflit</li> <li>□ Les élèves savent mieux reconnaitre les situations de violence ou d'intimidation</li> <li>□ Les élèves sont impliqués dans les activités</li> <li>□ Les élèves ont acquis de meilleures habiletés sociales</li> <li>□ Le sentiment de sécurité semble meilleur (basé sur des données recueillies à l'aide de questionnaire)</li> <li>□ Le climat de l'école est positif</li> </ul> Autres : Cliquez ici pour entrer du texte. Justifiez votre choix : Avec l'implantation du système d'encadrement, on observe une bonne diminution du nombre d'évènements reliés à la violence.				
Dans nos relations avec les parents				
<ul> <li>☑ Meilleure communication entre l'école et les parents</li> <li>☐ Les parents reconnaissent mieux les manifestations de violence ou d'intimidation</li> <li>☐ Meilleure implication ou collaboration des parents</li> <li>☑ Les parents connaissent les modalités pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation. Ils savent à qui s'adresser</li> <li>☐ Les parents sont mieux informés</li> <li>☑ Les parents dont l'enfant est auteur ou victime de violence ou d'intimidation sont bien soutenus</li> <li>☐ Les parents dont l'enfant est auteur ou victime de violence ou d'intimidation s'impliquent dans la gestion de la situation</li> </ul>				
Autres : Cliquez ici pour entrer du texte.				
Justifiez vos choix :Les parents reçoivent une communication lorsqu'un élève est victime ou auteur. Aussi, lorsqu'on encadre un élève, le parent reçoit une lettre et un suivi du plan d'encadrement.				

Neuf éléments du plan de lutte	Recommandations en prévision de la prochaine année scolaire* (Identifier ce qui est à modifier, à ajouter ou à retirer.)
1° une analyse de la situation de l'école;	Les éléments sont : à maintenir tel quel ⊠ à modifier □  Modifications à apporter : Cliquez ici pour entrer du texte.
2°des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence;	Les éléments sont : à maintenir tel quel □ à modifier ⊠  Modifications à apporter : Informer tous les élèves du plan d'encadrement
3° des mesures visant à favoriser la collaboration des parents;	Les éléments sont : à maintenir tel quel □ à modifier ⊠ Indiquer les modifications à apporter : Informer tous les parents du plan d'encadrement
4° des modalités applicables pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation;	Les éléments sont : à maintenir tel quel ⊠ à modifier □ Indiquer les modifications à apporter : Cliquez ici pour entrer du texte.
5° des actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;	Les éléments sont : à maintenir tel quel ⊠ à modifier □ Indiquer les modifications à apporter : Cliquez ici pour entrer du texte.
6° des mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé;	Les éléments sont : à maintenir tel quel □ à modifier ⊠ Indiquer les modifications à apporter : Promouvoir la confidentialité dans les lieux communs.
7° des mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;	Les éléments sont : à maintenir tel quel ⊠ à modifier □ Indiquer les modifications à apporter : Cliquez ici pour entrer du texte.
8° des sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence;	Les éléments sont : à maintenir tel quel □ à modifier ⊠ Indiquer les modifications à apporter : Promouvoir des conséquences logiques, éducatives et conséquentes.
9° des mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité.	Les éléments sont : à maintenir tel quel ⊠ à modifier □ Indiquer les modifications à apporter : Cliquez ici pour entrer du texte.

<sup>\*</sup>Ces recommandations sont une ébauche qui devra être complétée avec les membres du conseil d'établissement. Par la suite, l'école doit réviser son plan de lutte en fonction des recommandations proposées.